



Plan local d'urbanisme

Projet de Plu approuvé le 18 mai 2013

1^{ère} modification simplifiée approuvée le 11 février 2014
 2^{ème} modification simplifiée approuvée le 2 février 2016
 3^{ème} modification simplifiée approuvée le 22 janvier 2019

1^{ère} déclaration de projet adoptée le 21 mai 2019 emportant mise en compatibilité du PLU

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 21 mai 2019 adoptant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines

Le maire,
 Jean-Claude Husson

DOCUMENT GRAPHIQUE GÉNÉRAL

Date: **7 mai 2019** Phase: **Approbation** Échelle: **1 / 5 000** Pièce n°: **5.1**

Mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines, place du Jeu de Boule, 78 730
 94 - 01 30 88 39 23 / courriel: contact@urbanisme94.com

agence **GILSON & ASSOCIÉS SA**, urbanisme et paysage
 2, rue des Cèdes, 28000 Chartres / courriel: contact@gilsonpaysage.com

- Limite de commune
 - Limite de fenêtre
 - Limite de zone
 - Espace boisé Classé
 - Protection des lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares
 - Zone de bruit arrêté préfectoral du 10 octobre 2000
 - Espaces paysagers protégés au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
 - Secteurs faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation
 - Emplacement réservé
 - Périmètre de protection immédiat de captage des eaux destinées à la consommation humaine
 - Zone de risques liés aux inondations (arrêté préfectoral du 21/11/1992)
 - Mines et carrières
 - Zone affectée ou susceptible d'avoir été affectée par des travaux souterrains
- EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L. 123-2 DU CODE DE L'URBANISME**

